



Départements de France et le Conseil national de l'Ordre des médecins unissent leurs forces pour une santé de proximité partout sur le territoire

Paris, le 30 octobre 2025

Face à la crise profonde de l'accès aux soins et à la désorganisation du système de santé, Départements de France et le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) ont signé aujourd'hui une convention inédite. Cette signature marque une étape majeure dans la reconnaissance du département tant au niveau politique qu'ordinal comme échelon stratégique de la politique de santé publique et du rôle essentiel des médecins dans la réponse territoriale aux besoins de la population.

Par cet accord, les deux institutions affirment une vision commune : rétablir la confiance entre les citoyens, les élus et les soignants. Ensemble, ils entendent bâtir une réponse territorialisée, humaine et responsable face aux défis qui minent aujourd'hui la santé publique : vieillissement de la population et pathologies chroniques, santé mentale des jeunes, désertification médicale et affaiblissement du premier recours, aggravées par la mise à mal de la réponse hospitalière de proximité.

Une alliance institutionnelle politique et éthique au service des territoires

Les Départements, collectivités de proximité par excellence, disposent d'une connaissance fine des besoins des populations et d'une légitimité politique reconnue. L'Ordre des médecins, garant de l'éthique et de la qualité de l'exercice médical, apporte son expertise professionnelle et déontologique. Leur coopération incarne la rencontre du politique et du professionnel, du territoire et du soin, au service de la cohésion nationale.

Une action commune pour favoriser l'accès aux soins

La convention ouvre la voie à des actions concrètes et concertées :

- Renforcer la santé de proximité par la création de dispositifs coordonnés entre conseils départementaux et conseils départementaux de l'Ordre des médecins ;
- Développer la télémédecine territoriale, dans un cadre maîtrisé, éthique et respectueux du lien entre le patient et son médecin ;
- Améliorer l'attractivité des territoires pour les jeunes praticiens, en travaillant sur le logement, l'emploi des conjoints, l'accueil des familles et les conditions d'exercice ;
- Construire des réponses coordonnées en santé mentale et en protection de l'enfance, domaines au cœur des missions départementales ;

- Affirmer le département comme échelon de référence pour l'organisation de la santé de proximité, en lien avec les autres acteurs publics, institutionnels, et professionnels de santé et professions réglementés.

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion politique plus large sur la décentralisation de la santé. Pour les institutions, l'échelle départementale est la seule capable de concilier proximité, équité et efficacité. Elle constitue l'espace naturel de la confiance, là où l'action publique rencontre le quotidien des citoyens, là où les élus et les médecins travaillent ensemble, au plus près du terrain.

« Cette signature ouvre un chemin de responsabilité partagée : celui d'une République des territoires qui protège et soigne » se félicite François Sauvadet, président de Départements de France.

Pour le Professeur Stéphane Oustric, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, *« elle traduit la volonté commune de replacer le médecin et la relation humaine au cœur du pacte social au cœur du village »*.

Contacts presse :

Edouard du CLOSEL edouard.du-closel@departements.fr – 06 16 97 43 49

Aurore Pageaud aurore.pageaud@gantzeragency.fr - 06 70 93 15 60